

Comment la relance *des cycles* Mercier dans les Ardennes a viré au cauchemar

Dans les années 1960 et 1970, Revin comptait plus d'emplois que d'habitants. On venait de n pour travailler dans l'une des **27 fonderies** ou chez Arthur Martin, Faure puis Electrolux, toutes installées dans cette petite ville des Ardennes située à une poignée de kilomètres de la frontière belge. C'était le temps béni où ouvrières et ouvriers pouvaient négocier leur salaire. Puis la mondialisation, ici comme ailleurs, a fait son office.

Délocalisations, réductions d'emplois, licenciements, fermetures d'usines qu'aucune start-up n'est venue remplacer... Le **taux de chômage** a bondi (il est aujourd'hui de **27%**, contre **8%** en France et **9,5%** dans l'ensemble du département). En cinquante ans, la population de Revin est passée de **12.500 habitants à 6.000** aujourd'hui. "Plus personne ne veut venir ici, se désole Marie-Françoise, chargée d'insertion. On ferme tout..." Même le **Leader Price** a récemment mis la clé sous la porte.

Durant l'hiver 2021, deux bonnes âmes se penchent sur le triste sort de la vallée de la Meuse. La première ? Jean-Marc Seghezzi. Un homme d'affaires français, président de la société **Starship Investments** (installée au Luxembourg) et propriétaire de la marque Mercier depuis 2000. Les deux **cycles** de Raymond Poulidor, Antonin Magne, Louison Bobet, Cyrille Guimard, Joop Zoetemelk... Fondée à Saint-Étienne, la marque a connu son heure de gloire avant, comme Revin, de décliner. L'entreprise a finalement fermé ses portes en 1985. Le 1er février dernier, les Ardennes ont eu en fête : Jean-Marc Seghezzi annonce qu'il relance la marque, en France, à Revin. Les cycles, les tenues et équipements, toujours détenus par la famille Mercier, qui précise qu'elle n'a rien à voir avec lui.

"Deux cent soixante-dix emplois en vue", titre **L'Ardennais**, le journal local. Le lieu de la réimplantation de l'usine est déjà choisi : la friche Porcher, où l'on fabriquait des **baignoires, de la porcelaine et de la céramique**. Plus de 60.000 mètres carrés. "Cette installation est une merveilleuse nouvelle, se réjouit Daniel Durbecq, **le maire** (divers droite) de la ville. Non, l'industrie n'est pas morte dans les Ardennes, et l'installation des cycles Mercier le prouve !" Une PME occupe le site ? Son dirigeant est contraint de déménager. Les frais, comme la rénovation de son nouveau siège, sont pris en charge par **les collectivités locales**. Montant : 1,15 million d'euros. Rien n'est trop beau pour Mercier et **ses 270 emplois qui, tout le monde en est convaincu, vont en générer des centaines d'autres : des sous-traitants, des PME, des commerces, des restaurants qui vont rouvrir, des écoles qui ne fermeront pas.** "On a l'assurance que si les effectifs remontent, comme cela pourrait être le cas à Revin, les classes rouvriront", assurait en mars dernier **Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires**.

28 janvier 2022 - Le Journal Du Dimanche - Par Alexandre Duyck

Questions

Q.0. A quelle catégorie de bien ou service appartient les cycles Mercier ? Précisez et justifiez.

Il s'agit de biens marchands de consommation finale. Un vélo est matériel (on peut le stocker), l'entreprise vise à faire des bénéfices et le client (un ménage qui ne serait pas entrepreneur individuel), ne va pas produire de biens et/ou services à l'aide du vélo acheté.

Q.1. A quel statut veut accéder un ménage lorsqu'il vient à Revin dans les années 60 et 70 ? Que va-t-il obtenir ? Pour pouvoir exercer quelle fonction économique principale ?

*Lors de cette période on vient pour chercher un emploi donc pour devenir salarié et en contrepartie recevoir un revenu : un salaire. Cela va permettre au ménage d'acheter des biens et services de consommation finale. **La consommation finale est la fonction principale des ménages.***

Q.2. Quelle est la nature des outils statistiques soulignés ? Quelles informations sont apportées ? En quoi l'unité est-elle différente ?

Il s'agit pour partie de données brutes qui donnent des effectifs (humains ou unités de production). On peut ainsi dénombrer les fonderies (27%), les habitants selon les années (15 000 puis 6 000). Il y a par ailleurs des proportions exprimées en % qui indiquent le poids de grandeurs comme le chômage dans la population active de Revin (27%) dans le département (9.5%) ou en France (8%). Contrairement aux données brutes les proportions n'indiquent pas un niveau mais l'importance relative.

Q.3. Comment calcule-t-on le taux de chômage de la population active ? Pourquoi ne peut-on pas dire qu'il y a plus de chômeurs à Revin que dans le département mais que son poids y est plus élevé ?

Le taux de chômage est un rapport entre les chômeurs dénombrés au sein d'une population active de référence selon l'espace géographique retenu. Ainsi, dans un cas, le dénominateur est la population active de Revin (avec 27 chômeurs pour 100 actifs de cette ville) tandis que si l'importance relative est moindre pour le département (9.5%) le dénominateur est plus grand puisqu'il s'agit de tout le département qui comprend Revin. Il y a donc plus de chômeurs au niveau du département mais le poids dans la population est moindre.

A SUIVRE...

Comment la relance *des cycles* Mercier dans les Ardennes a viré au cauchemar

Dans les années 1960 et 1970, Revin comptait plus d'emplois que d'habitants. On venait de n pour travailler dans l'une des **27 fonderies** ou chez Arthur Martin, Faure puis Electrolux, toutes installées dans cette petite ville des Ardennes située à une poignée de kilomètres de la frontière belge. C'était le temps béni où ouvrières et ouvriers pouvaient négocier leur salaire. Puis la mondialisation, ici comme ailleurs, a fait son office.

Délocalisations, réductions d'emplois, licenciements, fermetures d'usines qu'aucune start-up est venue remplacer... Le **taux de chômage** a bondi (il est aujourd'hui de **27%**, contre **8%** en 1960 et **9,5%** dans l'ensemble du département). En cinquante ans, la population de Revin est passée de **12.500 habitants à 6.000** aujourd'hui. "Plus personne ne veut venir ici, se désole Marie Pignon, chargée d'insertion. On ferme tout..." Même le **Leader Price** a récemment mis la clé sous la porte.

Durant l'hiver 2021, deux bonnes âmes se penchent sur le triste sort de la vallée de la Meuse. première ? Jean-Marc Seghezzi. Un homme d'affaires français, président de la société **Starship Investments** (installée au Luxembourg) et propriétaire de la marque Mercier depuis 2000. Les **neuf cycles** de Raymond Poulidor, Antonin Magne, Louison Bobet, Cyrille Guimard, Joop Zoetemelk... Fondée à Saint-Étienne, la marque a connu son heure de gloire avant, comme Revin, de décliner. L'entreprise a finalement fermé ses portes en 1985. Le 1er février dernier, les Ardennes ont été en fête : Jean-Marc Seghezzi annonce qu'il relance la marque, en France, à Revin. Les cycles, les tenues et équipements, toujours détenus par la famille Mercier, qui précise qu'elle n'a rien à voir avec lui.

"Deux cent soixante-dix emplois en vue", titre *L'Ardennais*, le journal local. Le lieu d'implantation de l'usine est déjà choisi : la friche Porcher, où l'on fabriquait des **baignoires, de la porcelaine et de la céramique**. Plus de 60.000 mètres carrés. "Cette installation est une merveilleuse nouvelle, se réjouit Daniel Durbecq, **le maire** (divers droite) de la ville. Non, l'industrie n'est pas morte dans les Ardennes, et l'installation des cycles Mercier le prouve !" Une PME occupe le site ? Son dirigeant est contraint de déménager. Les frais, comme la rénovation de son nouveau siège, sont pris en charge par **les collectivités locales**. Montant : 1,15 million d'euros. Rien n'est trop beau pour Mercier et **ses 270 emplois qui, tout le monde en est convaincu, vont en générer des centaines d'autres : des sous-traitants, des PME, des commerces, des restaurants qui vont rouvrir, des écoles qui ne fermeront pas.** "On a l'assurance que si les **secteurs remontent, comme cela pourrait être le cas à Revin, les classes rouvriront**", assurait en son dernier **Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires**.

28 janvier 2022 - Le Journal Du Dimanche - Par Alexandre Duyck

Questions (SUITE)

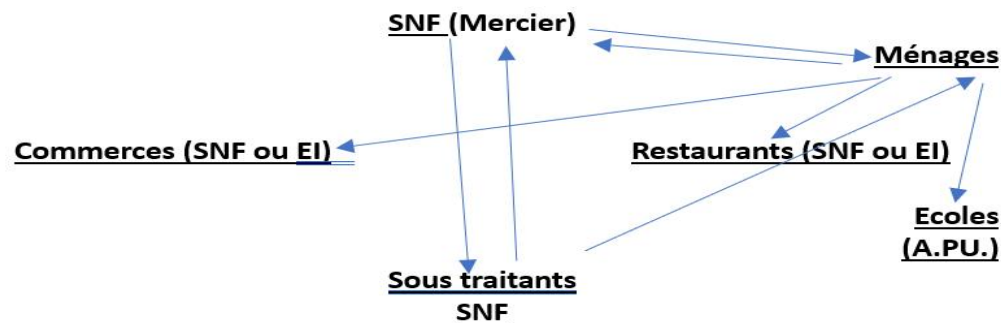
Q.4. A quels secteurs institutionnels peuvent appartenir Leader Price ? Starship Investments ? Jean-Marc Seghezzi ?

SNF = Leader Price ; SF = Starship Investments ; Ménage = JM Seghezzi

Q.6. A l'aide d'un schéma, en vous appuyant sur la dernière phrase soulignée, montrez la dynamique que peut créer l'installation d'une S.N.F. dans un bassin d'emplois. Précisez au départ des flèches les secteurs institutionnels concernés, et, sur les flèches, la logique économique qui les relie.

1,15 million d'euros. Rien n'est trop beau pour Mercier et **ses 270 emplois qui, tout le monde en est convaincu, vont en générer des centaines d'autres : des sous-traitants, des PME, des commerces, des restaurants qui vont rouvrir, des écoles qui ne fermeront pas.** "On a l'assurance que si les **secteurs remontent, comme cela pourrait être le cas à Revin, les classes rouvriront**", assurait en son dernier **Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires**.

28 janvier 2022 - Le Journal Du Dimanche - Par Alexandre Duyck



Q.7. Comment les A.P.U. (Collectivités locales, Etat...) peuvent-elles « récupérer » les sommes dépensées à terme ? Sous quelle(s) forme(s) ? Utilisez les fonctions de ce S.I.

La fonction principale des A.P.U. est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires (taxes, impôts, cotisations sociales). Donc c'est par les impôts sur les entreprises (Mercier, les filiales, les restaurants...) et sur les salaires des ménages que les collectivités locales et l'ETAT peuvent espérer des rentrées fiscales. Elles bénéficieront aussi de la T.V.A. (taxe sur la valeur ajoutée) qui est un prélèvement sur la production (mesurée par la V.A.B.) qui doit augmenter du fait de la présence de la SNF Mercier et des effets induits par cette présence (cf. Schéma Q.6).